



14ème législature

Question N° : 102504	De M. Bernard Perrut (Les Républicains - Rhône)	Question écrite
Ministère interrogé > Affaires sociales et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique > santé	Tête d'analyse > protection	Analyse > substances toxiques.
Question publiée au JO le : 07/02/2017 Date de changement d'attribution : 18/05/2017 Question retirée le : 20/06/2017 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la présence d'éléments jugés potentiellement cancérigènes dans certains produits alimentaires, et notamment des bonbons et des chewing-gums. Selon une étude menée par l'association « Agir pour l'environnement », des nanoparticules de dioxyde de titane auraient été retrouvées dans plusieurs produits alimentaires sans qu'aucune mention ne l'indique sur l'emballage. En 2015, l'Agence nationale de sécurité sanitaire recommandait de limiter l'usage des nanomatériaux aux applications dont l'utilité est clairement démontrée, et lorsque cela est vraiment nécessaire. Et dès 2006 le Centre international de recherche sur le cancer a classé le dioxyde de titane comme cancérigène possible lorsqu'il est inhalé. Aussi il lui demande les dispositions qu'elle entend prendre afin de suspendre l'utilisation de ces additifs dans l'alimentation, le temps de mieux étudier leurs effets sur la santé.